

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 15 juillet 2015, à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le premier juillet 2015 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Renou, Trufflet, Lesage, Laurent, M.M. Bernier, Després, Rocher, Moreaux, Peigné, de la Chesnais.

Absent excusé : Mr Gautrin.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Odile Bouillis a été élue secrétaire de séance.

N° 2015-07-49 ó Travaux de rénovation de la salle polyvalente : résultats de l'appel d'offres.

Madame le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offres a été lancé en mai dernier pour l'exécution des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Elle donne connaissance du résultat de l'appel d'offres pour les travaux mentionnés, à savoir :

Lot	Attributaire	Montant HT
Lot n° 01 - GROS ũ UVRE, VRD	VIGNON CONSTRUCTIONS de GUIPRY	19 002.25
Lot n° 02 - CHARPENTE, ETANCHEITE, COUVERTURE BACS ACIER	COUVERTURE MALOUINE de SAINT-MALO	75 169.42
Lot n° 03 - MENUISERIES EXTERIEURES	ETS PAPAIL ET FILS de MONT-DOL	21 350.00
Lot n° 04 - MENUISERIES INTERIEURES	ARTMEN MENUISERIE de SAINT-DOMINEUC	40 298.38
Lot n° 05 - CLOISONNEMENT, ISOLATION, DOUBLAGE, PLAFONDS	BREL de LÉCOUSSE	26 920.35
Lot n° 06 - REVETEMENTS SCelles ET COLLES	ETS BELLOIR de FOUGERES	12 061.42
Lot n° 07 - PEINTURE	SARL FERRON PEINTURE de SAINT-SAUVER DES LANDES	12 498.83
Lot n° 08 - ELECTRICITE CFO/CFA, CHAUFFAGE	SARL ALARME ELECTRICITE TROPEE de FOUGERES	59 226.00
Lot n° 09 - VENTILATION, PLOMBERIE	SARL HAMEL de SAINT-HILAIRE du HARCOUËT	33 778.87

Le conseil municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces du marché.

N° 2015-07-50 ó Présentation du rapport 2014 du Syndicat des Eaux de Beaufort.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau servie par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort en 2014.

Elle y ajoute un certain nombre de commentaires sur les conditions d'exploitation du service et les prestations assurées. Elle insiste également sur la composition d'une facture d'un usager de 120 m³ donnée comme exemple.

Après discussion, le conseil municipal a pris acte de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2015-07-51 ó Indemnité de conseil au receveur municipal.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Madame le Maire propose de délibérer sur l'indemnité de conseil que la collectivité va accorder au comptable de la trésorerie de Dol-de-Bretagne, receveur de la collectivité, Monsieur LE MAGOUROU Michaël, pour la durée de ses fonctions et ce, à compter du 1^{er} février 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'allouer à Monsieur LE MAGOUROU l'indemnité de conseil aux conditions fixées par les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, au taux plein.

N° 2015-07-52 ó Personnel communal : demande de conseil en recrutement auprès du CDG 35.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Marie-Thérèse Blaire, secrétaire de mairie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2016. De ce fait, il est nécessaire de prévoir son remplacement.

Afin de l'aider dans ses choix, Madame le Maire propose de faire appel au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à solliciter le CDG 35 et à signer tout document relatif à cette intervention.

N° 2015-07-53 ó Prix du ticket de cantine.

Madame le Maire rappelle au conseil que le prix de la restauration scolaire est fixé par la collectivité qui en a la charge. Elle propose que le prix du ticket de cantine soit augmenté de 2% pour l'année scolaire 2015/2016.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. Le prix du ticket de cantine passera donc de 2.85 ¤ à 2.90 ¤ à compter de la rentrée de septembre 2015.

N° 2015-07-54 ó Avenant à la convention avec l'accueil de loisirs de Bonnemain.

Suite à la réunion du 24 février 2015, Madame le Maire a été chargée de demander des informations complémentaires à la commune de Bonnemain concernant un tarif proportionnel pour la demi-journée à l'accueil de loisirs.

Une réponse de Monsieur le Maire de Bonnemain lui confirme que la participation de 5 ¤ par enfant reste maintenue pour cette année 2015. La demande d'un tarif proportionnel pour la demi-journée sera étudiée avec l'UFCV, fin novembre, pour une application à partir de l'année 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'avenant n° 2 à la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Bonnemain et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2015-07-55 ó Demande de subvention.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Thérèse Dubois de Saint-Léonard l'informant que sa fille Jeanne pratique l'athlétisme depuis plusieurs années. Ses résultats au championnat de France UGSEL lui ont valu une sélection à la Fédération Internationale Sportive de l'Enseignement Catholique (FISEC). Championne de France du 100 mètres, elle se rend à Malte du 7 au 15 juillet 2015 pour participer aux jeux internationaux 2015.

De ce fait, elle sollicite une participation financière de la commune. L'UGSEL Nationale prend en charge une partie des frais et il reste à la charge des familles 550 ¤.

Après discussion, le conseil municipal décide qu'une subvention de 275 ¤ sera versée à l'Association Sportive du collège et lycée Saint-Magloire de Dol-de-Bretagne.

Cette somme sera payée sur le compte 65742 du budget de l'exercice 2015.

N° 2015-07-56 ó Demande de régularisation de la rue de la Fleuriais.

Suite à une demande de délimitation de la propriété de Monsieur Thomas Alexandre située rue de la Fleuriais avec le domaine public, Madame le Maire fait savoir au conseil qu'elle a sollicité deux devis pour la régularisation de cette rue.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir le devis de la SARL Letertre-Géomètres de Dol-de-Bretagne pour un montant de 828 ¤ HT auquel s'ajoute une option de 200 ¤ HT pour l'établissement d'un document d'arpentage qui permettra la régularisation des emprises de la rue de la Fleuriais.

N° 2015-07-57 ó Modification de la signalétique sur les RD 8 et 10.

A la demande du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Bernier, adjoint chargé de la voirie, expose le remplacement des « priorités à droite » par des « stops » sur les routes départementales n° 8 et 10.

Ces panneaux seront placés sur la RD 8 aux endroits suivants : rues des Moulins et du Loup Pendu, Rayer, La Chérulais, Haute Porte (route de Tréméheuc), Le Petit Bois Gervilly, Le Grand Bois Gervilly, VC n° 11 direction Le Coucou, La Luzardière, La Gauronnière, direction des Landes, route de la Gauronnière vers Le Coucou, La Ville Oubert.

Sur la RD 10, il y aura une modification d'un « Cédez le passage AB3a » par un « stop AB4 » sur la route de la Corbonnais.

L'installation de ces panneaux de signalisation sera à la charge du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- donne son accord à la mise en place de ces panneaux sur les RD 8 et 10,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 2015-07-58 ó Diagnostic du réseau eaux pluviales de la RD 4.

En prévision des travaux d'aménagement des entrées de bourg, Monsieur Bernier fait savoir qu'il a sollicité des devis pour un diagnostic du réseau des eaux pluviales de la RD 4, rue du Douet des Roches.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SARP Ouest de Saint-Malo pour un montant de 1 956 € TTC.